

# Formulaire du Rapport annuel de conformité

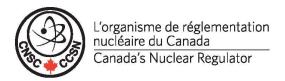
Sélectionner le formulaire applicable dans le menu déroulant. Les formulaires du RAC sont adaptés à l'activité autorisée par le permis. Le nom et le numéro de l'activité autorisée (p. ex., « 101 - Exploiter un accélérateur industriel ») se trouvent dans chaque permis à la section IV, Activités autorisées.

Si vous avez besoin d'une copie papier du formulaire du RAC, veuillez communiquer avec votre agent des permis de la CCSN au 1-888-229-2672.

Activité autorisée

616 - Exploiter et faire l'entretien d'accélérateurs pour la production

Générer le formulaire



													ı
									l				
									l				
4	_		_	٦.		_			١ ـ	_	ایا	_	
1	5	14	1 5	1 7	- 1	/ /		-	17	16	11	)	
•	١		,	١		,				_		4	

### Déclaration du représentant du titulaire de permis

Je, Caroline Ménard

, ayant le pouvoir d'agir au nom du titulaire de permis, conformément à l'article 15 du

Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires, certifie que toutes les déclarations et toutes les représentations faites dans le présent rapport annuel de la conformité ainsi que dans les pages supplémentaires annexées au rapport sont véridiques et exactes, au meilleur de mes connaissances.

Titre

Date (AAAA-MM-JJ)

Coordonnatrice technique de radioprotection

2023-04-24

Faire sciemment un faux rapport constitue une infraction aux termes de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires.

Pour toute question liée au RAC de la Division des installations de catégorie II et des accélérateurs (DICA), veuillez communiquer avec votre agent de projet de la CCSN.

Une fois rempli, veuillez transmettre le présent formulaire par courriel à acr-rac@cnsc-ccsn.gc.ca.

Imprimer le formulaire

Soumettre par courriel



Les titulaires de permis doivent faire rapport de leurs activités au moyen du RAC. Pour demander une modification de permis, y compris un changement des représentants du titulaire de permis (responsable de la radioprotection, responsable de la radioprotection suppléant, mandataire du demandeur, signataire autorisé), veuillez soumettre une demande séparément à la CCSN.



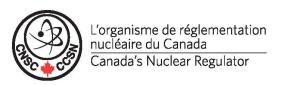
Le RAC <u>ne</u> peut <u>pas</u> être utilisé par les titulaires de permis pour effectuer toute demande de modification au permis.

Tout changement nécessitant une modification au permis ou pour rencontrer une exigences d'une des conditions incluses au permis doit être communiquer séparément a l'agent de projet.



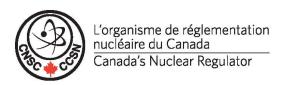
						l			l			
_	_		_	_					۱ ـ		_	_
1	5	1 4 1	- 5	3	- 1	l 7		-	1つ	16	1 1	つ
•	,		,	,		_ ′					 •	_

			sation du	titulaire	e de pern	nis				
	laire de perm		ot do comúco	s sociouw do	l'Estria Con	tra basa wai	vorsitairo do	Charbraaka	(CIUSSS de l'Estrie - CHUS)	
				s sociaux de	r Estrie - Cen	tre nosp. uni	versitaire de	Sherbrooke		
	ntreprise du <sup>.</sup> I		1		T	I		T	Numéro d'incorporation du titulaire de permis	
1		4	0	7		4	9	0		
Période	de référe	ence								
II ne devrait	pas y avoir d	'écart entre	la période de	référence a	ctuelle et la <sub>l</sub>	oériode visée	par le RAC p	orécédent. Ne	e faites pas de déclaration pour une date ultérieure. La pér	iode de référence doit couvrir une année entière.
De									À	
2022-01-01									2022-12-31	
Adresse	du siège	social								
Adresse civi	que									
375, rue Arg	yll									
Ville				Prov	ince/État				Pays	Code postal
Sherbooke				Quél	рес				Canada	J1J 3H5
Mailing .	Address									
L'adresse po	stale est l'ad	resse à laqu	elle toute la c	orrespondar	ice de la CCS	N sera envoy	ée.			
Cochez	ici si <b>l</b> 'adresse	e est la mêm	ne que celle d	u siège socia	al					
Adresse civi	que									
3001, 12e av	enue nord									
Ville				Prov	ince/État				Pays	Code postal
Sherbrooke				Quél	рес				Canada	J1H 5N4



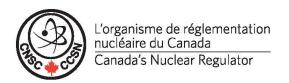
1	5	4	5	3	-	7		-	2	6	1	2

Responsable de la radioprotection (RRP)			
Nom		Titre	
Caroline Ménard		Coordonnatrice technique de radiop	rotection
Numéro de téléphone	Autre numéro de téléphone		Courriel
819 346-1110 poste 13697			caroline.menard.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca
Suppléant (le cas échéant)			
Veuillez fournir les coordonnées d'un RRP suppléant dans la présente section Consultez les articles 15.1 et 15.11 du Règlement sur les installations nucléa <a href="https://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2000-205/page-1.html">https://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2000-205/page-1.html</a> Cochez ici s'il n'y a pas de suppléant			olus 60 jours ouvrables dans toute période de 365 jours consécutifs.
Nom		Titre	
Caroline Ménard		Coordonnatrice technique de radiop	rotection
Coordonnées			
Numéro de téléphone	Autre numéro de téléphone		Courriel
819 346-1110 poste 13697			caroline.menard.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca
Signataire autorisé			
Le RRP est généralement nommé en tant que signataire autorisé. Le signatai	re autorisé est habilité à agir pour le co	ompte du demandeur ou du titulaire de	permis pour toutes les questions relatives au permis de la CCSN.
Cochez ici s'il s'agit de la même personne que le responsable de la radi	oprotection		
Nom		Titre	
Caroline Ménard		Coordonnatrice technique de radiop	rotection
Coordonnées			
Cochez ici s'il s'agit de la même personne que le responsable de la radi	oprotection		
Numéro de téléphone	Autre numéro de téléphone		Courriel
819 346-1110 poste 13697			caroline.menard.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca



_	_		_	_		_			_		_	_
1	5	4	5	3	- 1	7		- 1	7	16	1	フ
•	_			_		•			_	_	•	_

Personne-ressource responsable des f	inances (le ca	s échéant)			
Renseignements requis pour les titulaires de permis qui	paient des droits s	eulement.			
Nom			Titre		
Caroline Ménard			Coordonnatrice technique de radiop	rotection	
Coordonnées					
Numéro de téléphone		Autre numéro de téléphone		Courriel	
819 346-1110 poste 13697				caroline.menard.c	iussse-chus@ssss.gouv.qc.ca
Adresse postale					
Cochez ici si l'adresse est la même que celle du siègo	e socia <b>l</b>				
Street Address					
3001, 12e avenue nord					
Ville	Province/État		Pays		Code postal
Sherbrooke	Québec		Canada		J1H 5N4
Mandataire de la demande					
Le mandataire de la demande est un membre de la haut Il s'agit d'une exigence réglementaire visant à aviser la C sur la sûreté et la réglementation nucléaires.	te direction doté de CCSN dans <b>l</b> es 15 jo	es pouvoirs nécessaires pour affecter le urs suivant un changement de mandai	es ressources financières et humaines e caire de la demande. <u>Article 15 du <i>Règl</i></u>	en vue de donner si lement général sur la	uite à tout enjeu de non-conformité relevé par la CCSN. <u>a sûreté et la réglementation nucléaires</u> en vertu de la Loi
Nom			Titre		
Joanne Roberts			Directrice de la qualité, de l'éthique, o	de la performance e	et du partenariat (fondée de pouvoir)
Coordonnées					
Numéro de té <b>l</b> éphone		Autre numéro de téléphone		Courriel	
819 780-2220 poste 42587				joanne.roberts.ciu	ssse-chus@ssss.gouv.qc.ca
Adresse postale					
☑ Cochez ici si l'adresse est la même que celle du siège	e socia <b>l</b>				
Street Address					
375, rue Argyll					
Ville	Province/État		Pays		Code postal
Sherbrooke	Québec		Canada		J1J 3H5



1   5   4   5   2   -   7	-   2   6	1 4 1 5 1
1   5   4   5   3   <del>-</del>   /		2

				, ,	- /						
nventaire : E	$r_{\rm eff}$	nement re	ilemeni	<b>~</b> ~ ~	a cateo	IOLIO	II con	tenant	MAS SI	niircas sca	DAGE
mventane. L	СШ	SCHIELL C			<u>s carce</u>	OHG.			GC3 3	odices see	9

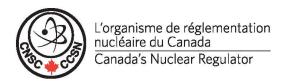
Veuillez fournir des renseignements détaillés pour l'équipement réglementé de catégorie Il contenant des sources scellées :

Cochez ici si vous n'avez pas actuellement d'équipement réglementé contenant des sources scellées en inventaire.

Remarque: Les renseignements demandés dans cette page peuvent être présentés dans une feuille de calcul distincte jointe au même courriel que le présent formulaire. Veuillez vous assurer que votre feuille de calcul utilise les mêmes titres que le tableau ci-dessous et qu'elle contient tous les renseignements demandés. Consultez les gabarits sur www.nuclearsafety.gc.ca/rac.

- Si de l'équipement contient plus d'une source :
  - a. Inscrivez normalement les renseignements relatifs à l'équipement réglementé, puis saisissez sur la même ligne les renseignements relatifs à la première source scellée de l'appareil.
  - b. Sur les lignes suivantes, inscrivez « Même qu'à la ligne précédente » dans le champ « No de l'équipement réglementé ou de la source scellée », puis saisissez les renseignements relatifs à la source suivante du même appareil.
  - c. Répétez l'étape 2 jusqu'à ce que toutes les sources contenues dans l'appareil soient déclarées.

+		
	N <sup>O</sup> d'article de l'équipement réglementé ou de la source scellée <sup>1</sup>	Source(s) scellée(s)
	N <sup>O</sup> d'article de l'équipement réglementé ou de la source scellée <sup>1</sup>	Source(s) scellée(s)
	N <sup>O</sup> d'article de l'équipement réglementé ou de la source scellée <sup>1</sup>	Source(s) scellée(s)
	N <sup>O</sup> d'article de l'équipement réglementé ou de la source scellée <sup>1</sup>	Source(s) scellée(s)
	N <sup>O</sup> d'article de l'équipement réglementé ou de la source scellée <sup>1</sup>	Source(s) scellée(s)
	N <sup>O</sup> d'article de l'équipement réglementé ou de la source scellée <sup>1</sup>	Source(s) scellée(s)
	N <sup>O</sup> d'article de l'équipement réglementé ou de la source scellée <sup>1</sup>	Source(s) scellée(s)
	N <sup>O</sup> d'article de l'équipement réglementé ou de la source scellée <sup>1</sup>	Source(s) scellée(s)
<u>Ren</u>	seignements supplémentaires  N <sup>O</sup> d'article de l'équipement réglementé ou de la source scellée <sup>1</sup>	Source(s) scellée(s)
	N <sup>O</sup> d'article de l'équipement réglementé ou de la source scellée <sup>1</sup>	Source(s) scellée(s)
	N <sup>O</sup> d'article de l'équipement réglementé ou de la source scellée <sup>1</sup>	Source(s) scellée(s)



									l			
									l			
1 1	- 5	4	5	3	-	l 7		-	12	16	1	121
	,		,	١						_		

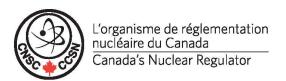
# Emplacement et inventaire : Équipement réglementé de catégorie II portatif ou mobile

Veuillez fournir des renseignements détaillés pour tout l'équipement réglementé de catégorie II portable ou mobile en inventaire au moment de l'élaboration du rapport.

Cochez ici si vous n'avez pas actuellement en inventaire d'équipement réglementé de catégorie II portatif ou mobile

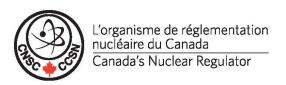
Remarque: Les renseignements demandés dans cette page peuvent être présentés dans une feuille de calcul distincte jointe au même courriel que le présent formulaire. Veuillez vous assurer que votre feuille de calcul utilise les mêmes titres que le tableau ci-dessous et qu'elle contient tous les renseignements demandés. Consultez les gabarits sur www.nuclearsafety.gc.ca/rac.

+		Équipement réglementé			
+		Équipement réglementé			
+		Équipement réglementé			
+		Équipement réglementé			
+		Équipement réglementé			
+		Équipement réglementé			
+		Équipement réglementé			
+		Équipement réglementé			
+		Équipement réglementé			
+		Équipement réglementé			
+		Équipement réglementé			
+		Équipement réglementé			
+		Équipement réglementé			
S.O.	Fabricant	Modèle	N <sup>O</sup> de certificat	Quantité	Emplacement <sup>1</sup>
-					Page 7 de 19



1	-	1 4 1	5	2	_	7		_	<b>1</b>		1	าไ
	וכו	4	וכו	3		/		_	_ Z	0		Z

Inv	entaire : Sources scellées (sa	aisir seulement les sour	ces scellées qui ne sont p	oas contenues d	ans un appareil à ray	onnement)	
Dres	sez dans le tableau ci-dessous la liste de v	votre inventaire de sources scellée	s autorisées par <b>l</b> a CCSN associées a	au permis visé. <b>I</b> ndique	z un article par ligne.		
	Cochez ici si vous n'avez pas actuellemen	t en inventaire de source scellée.		Date de l'inventaire (A. 2023-03-30	AAA-MM-JJ)		
mêr Indi	arque : Les renseignements demandés da nes titres que le tableau ci-dessous et qu'o quez l'activité nominale totale pour chaqu	elle contient tous les renseigneme	nts demandés. Consultez les gabar	its sur <u>www.nuclearsaf</u>	ety.gc.ca/rac.	re. Veuillez vous assurer que votre feui	lle de calcul utilise les
+							
		Indiquez seu <b>l</b>	Source(s ement les sources scellées qui ne so	s) scellée(s) ont pas contenues dan	s un apparei <b>l</b> à rayonnement		
	Fabricant	Modèle	Numéro de série (N/A pour des grains radioactifs)	Substance nucléaire	Activité actuelle	Quantité (seulement des grains radioactifs)	Unités de l'activité
-	Voir commentaires						
Pou	r toutes les substances nucléaires scellées	s qui ont été transférées ou stockée	es définitivement durant la période	de référence, veuillez i	nclure une copie du documen	t de transfert lors de la présentation d	u RAC.
Pan	raignaments supplémentaires						
Ren	seignements supp <b>l</b> émentaires						
Lef	ichier se trouve en pièce jointe dans le co	urriel : " Sources scellées - RAC 154	:53-7-26.12 - 2023-03-30.pdf" ci-joir	t			



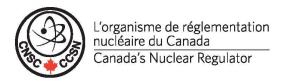
1	5	4	5	3	_	7		-	2	6	1	2

# **Emplacements autorisés**

Veuillez déclarer tous les emplacements où l'activité autorisée (utilisation ou entreposage) s'est déroulée pendant plus de 90 jours consécutifs par année civile. La série de jours consécutifs n'est pas interrompue par l'utilisation hors site ou l'entreposage temporaire hors site.

Remarque: Les renseignements demandés dans cette page peuvent être présentés dans une feuille de calcul distincte jointe au même courriel que le présent formulaire. Veuillez vous assurer que votre feuille de calcul utilise les mêmes titres que le tableau ci-dessous et qu'elle contient tous les renseignements demandés. Consultez les gabarits sur <a href="https://www.nuclearsafety.gc.ca/rac">www.nuclearsafety.gc.ca/rac</a>.

+							
					Pers	conne-ressource de l'emplacement	
					Pers	onne-ressource de l'emplacement	
					Pers	onne-ressource de l'emplacement	
					Pers	onne-ressource de l'emplacement	
					Pers	onne-ressource de l'emplacement	
					Pers	onne-ressource de l'emplacement	
					Pers	onne-ressource de l'emplacement	
					Pers	onne-ressource de l'emplacement	
					Pers	onne-ressource de l'emplacement	
					Pers	onne-ressource de l'emplacement	
					Pers	onne-ressource de l'emplacement	
					Pers	onne-ressource de l'emplacement	
					Pers	onne-ressource de l'emplacement	
Ren	Bâtiment	Adresse ou coordonnées géographiques *	Ville, Province	Code postal	Nom et titre	Numéro de té <b>l</b> éphone	Courriel
-	Centre de recherche clir	3001, 12e avenue nord	Sherbrooke, Québec	J1H 5N4	Caroline Ménard, Coordonnatrice	819 346-1110 poste 13697	caroline.menard.ciussse-chus



1	5	4	5	3	-	7		-	2	6	١. ا	1	2	

Abandon d	l'un générateur de neutrons	
Aballuoli u	i un generateur de neutrons	

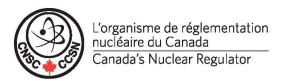
Si vous avez abandonné un générateur de neutrons durant la période de référence, veuillez fournir les renseignements suivants :

L	'								
		Date d'abandon	N <sup>O</sup> de série de l'accélérateur pour diagraphies géophysiques	N <sup>O</sup> de certificat de <b>l</b> a CCSN	Emplacement en surface du puits (latitude et longitude)*	Profondeur du générateur de neutrons (m)	A-t-on utilisé un bouchon de ciment ou un dispositif de déflection?	Y avait-il d'autres sources radioactives faisant partie de l'outil d'exploitation abandonné?	A-t-on soumis un rapport à la CCSN?
	-								

\* Les coordonnées GPS doivent être indiquées dans le format suivant : ##,#### N, ###,#### O. Une case postale n'est pas acceptable.

Renseignements supplémentaires

S.O.



						l						
						l						
						l						
						l						
1	_	1 4	-	3	_	1 7		- 1	2	6	1	1
		14	וכו			1 /			Z	10		
-	_		_	_						_		

# Détermination de la dose : Corps entier

Veuillez fournir un résumé des doses efficaces annuelles de rayonnement au corps entier reçues par les travailleurs du secteur nucléaire (TSN) et les non-travailleurs du secteur nucléaire (non-TSN) durant l'année qui s'est terminée le 31 décembre. Veuillez fournir des renseignements détaillés, comme il est indiqué ci-dessous. Veuillez fournir les doses uniquement pour le personnel qui travaille au Canada.

REMARQUE: Veuillez ne **PAS** soumettre de renseignements confidentiels, comme les numéros d'assurance sociale, à la CCSN. Si le nombre total de travailleurs déclarés, TSN et non-TSN, est moins que 10, ne déclarez **PAS** la dose individuelle maximale.

		N	ombre de travailleu	rs pour chaque caté	gorie de dose effica	ce			
	ISD †	> ISD † et ≤ 0.5 mSV	> 0.5 mSv et ≤ 1 mSv	> 1 mSv et ≤ 2 mSv	> 2 mSv et ≤ 5 mSv	> 5 mSv et ≤ 20 mSv	> 20 mSv	Fournisseur de services de dosimétrie ††	Dose individuelle maximale (mSv)
Nombre de TSN	7	7	8	3				Mirion Techno	1,44
Nombre de non-TSN									

† ISD = Inférieure aux seuils de détection pour le dosimètre utilisé.

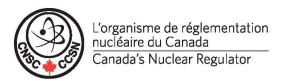
††Inscrire le nom du fournisseur de services de dosimétrie. Si vous n'avez pas recours à un fournisseur de services de dosimétrie, inscrivez « Estimation » et expliquez brièvement comment les estimations de doses ont été dérivées dans la section « Renseignements supplémentaires » ci-dessous.

††† N'inscrivez pas une dose non personnelle qui a fait l'objet d'une modification de la dose approuvée par la CCSN.

En vertu du Règlement sur la radioprotection, les doses doivent être déclarées pour une ANNÉE CIVILE (du 1er janvier au 31 décembre). Veuillez déclarer les doses pour l'année civile précédant la date de présentation du RAC prévue à la condition 2912 de votre permis, déclarez toujours les doses pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile précédente).

Renseignements		
Renselanements	Supplementaires	

Résultats finaux de dosimétrie pour l'année 2022



1	5	4	5	3	-	7		-	2	6	1	2

Dé	
terr	
nina	
tion	
de	
a d	
ose -	
Ex	
trém	
iita	
ś	

Veuillez fournir un résumé des doses équivalentes annuelles de rayonnement aux extrémités reçues par les TSN et les non-TSN durant l'année qui s'est terminée le 31 décembre. Veuillez fournir des renseignements détaillés, tel qu'il est indiqué ci-dessous. Veuillez fournir les doses uniquement pour le personnel qui travaille au Canada.

REMARQUE: Veuillez ne **PAS** soumettre de renseignements confidentiels, comme les numéros d'assurance sociale, à la CCSN. Si le nombre total de travailleurs déclarés, TSN et non-TSN, est moins que 10, ne déclarez **PAS** la dose individuelle maximale.

Cochez ici si votre organisation n'a pas de renseignements sur les doses aux extrémités à déclarer pour la période de référence.

		N							
	< 10 mSv	≥ 10 mSv et ≤ 50 mSv	> 50 mSv et ≤ 100 mSV	> 100 mSv et ≤ 200 mSv	> 200 mSv et ≤ 350 mSv	>350 mSv et ≤ 500 mSv	> 500 mSv	Fournisseur de services de dosimétrie †	Dose individuelle maximale (mSv)
Nombre de TSN	12	10	2					Mirion Techno	76,54
Nombre de non-TSN									

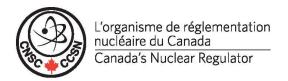
† Inscrivez le nom du fournisseur de services de dosimétrie. Si vous n'avez pas recours à un fournisseur de services de dosimétrie, inscrivez « Estimation » et expliquez brièvement comment les estimations de doses ont été dérivées dans la section « Renseignements supplémentaires » ci-dessous.

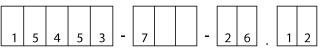
†† N'inscrivez pas une dose non personnelle qui a fait l'objet d'une modification de la dose approuvée par la CCSN.

En vertu du Règlement sur la radioprotection, les doses doivent être déclarées pour une ANNÉE CIVILE (du 1er janvier au 31 décembre). Veuillez déclarer les doses pour l'année civile précédant la date de présentation du RAC prévue à la condition 2912 de votre permis, déclarez toujours les doses pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile précédente).

Renseignements supplémentaires

Résultats finaux de dosimétrie pour l'année 2022





# Charge de travail - Généralités

Veuillez résumer la charge de travail de l'équipement réglementé de catégorie Il durant la période de référence pour tous les modes d'exploitation. Si vous avez dépassé votre charge de travail annuelle approuvée, veuillez justifier ce dépassement dans la section « Renseignements supplémentaires » ci-dessous, en expliquant notamment pourquoi la charge de travail a été dépassée et en présentant des calculs montrant que les doses aux personnes dans les aires adjacentes demeurent conformes au principe ALARA. Veuillez noter que, quoi qu'il en soit, des registres de la charge de travail doivent être conservés aux fins d'inspection par la CCSN.

Remarque: Les renseignements demandés dans cette page peuvent être présentés dans une feuille de calcul distincte jointe au même courriel que le présent formulaire. Veuillez vous assurer que votre feuille de calcul utilise les mêmes titres que le tableau ci-dessous et qu'elle contient tous les renseignements demandés. Consultez les gabarits sur <a href="www.nuclearsafety.gc.ca/rac">www.nuclearsafety.gc.ca/rac</a>.

+						
				Charge de travail annuelle		
				Do	ose	
	N <sup>O</sup> d'article de l'équipement réglementé <sup>1</sup>	Énergie de faisceau (MV ou MeV) <sup>2</sup>	Unités de la charge de travail <sup>3</sup>	Charge de travail approuvée <sup>4</sup>	Charge de travail annuelle @ distance de référence	Distance de référence (m) <sup>5</sup>
-	Voir commentaires					

- 1. Consultez les sections de votre permis intitulées « Annexe : Substances nucléaires et équipement réglementé de catégorie II » et « Annexe : Emplacement(s) des activités autorisées » pour déterminer le numéro d'article de chaque substance nucléaire et équipement réglementé. Indiquez un article par ligne. Ajoutez des lignes additionnelles au besoin.
- 2. Si votre équipement peut fonctionner à plus d'une intensité d'énergie, indiquez une intensité d'énergie par ligne.
- 3. Utilisez les mêmes unités SI que celles utilisées lors du calcul de la charge de travail approuvée dans votre demande de permis de la CCSN.
- 4. La charge de travail approuvée conformément aux renseignements fournis dans votre demande de permis de la CCSN.
- 5. La distance (en mètres) utilisée lors du calcul de la charge de travail approuvée dans votre demande de permis de la CCSN.

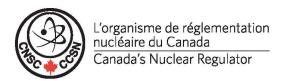
#### Renseignements supplémentaires

Le fichier se trouve en pièce jointe dans le courriel : "Charge de travail - Généralités - RAC 15453-7-26.12 - Année 2022" ci-joint

Aucune charge de travail approuvée. La CCSN ne nous a jamais questionné sur les charges de travail lors de l'ajout d'isotopes. Cette vérification annuelle de la charge de travail et charge de travail par isotope est nouvelle. Jusqu'à présent, l'évaluation de la charge de travail se faisait à l'achat ou au rehaussement de l'appareil et on devait simplement fournir la production annuelle pour chacun de nos isotope.

Si vous avez hesoin de plus d'information n'hésitez pas à nous contacter ou nous donner plus d'explication sur la demande

+



1	5	4	5	3	-	7		-	2	6	1	2

### Charge de travail - Accélérateur servant à la production d'isotopes

Veuillez résumer la charge de travail de l'équipement réglementé de catégorie Il durant la période de référence pour tous les modes d'exploitation. Si vous avez dépassé votre charge de travail annuelle approuvée, veuillez justifier ce dépassement dans la section « Renseignements supplémentaires » ci-dessous, en expliquant notamment pourquoi la charge de travail a été dépassée et en présentant des calculs montrant que les doses aux personnes dans les aires adjacentes demeurent conformes au principe ALARA. Veuillez noter que, quoi qu'il en soit, des registres de la charge de travail doivent être conservés aux fins d'inspection par la CCSN.

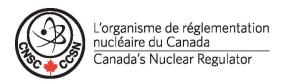
Remarque: Les renseignements demandés dans cette page peuvent être présentés dans une feuille de calcul distincte jointe au même courriel que le présent formulaire. Veuillez vous assurer que votre feuille de calcul utilise les mêmes titres que le tableau ci-dessous et qu'elle contient tous les renseignements demandés. Consultez les gabarits sur <a href="www.nuclearsafety.gc.ca/rac">www.nuclearsafety.gc.ca/rac</a>.

Т					
	ldentificateur de cible ou n <sup>O</sup> de pièce <sup>1</sup>	μA-heures annuelles <sup>2</sup>	Production annuelle (GBq)	Nombre de lots/an	Nombre de cib <b>l</b> es reconstruites
-	Voir commentaires				
	Totaux				

- 1. L'identificateur de cible indiqué ici devrait correspondre à l'identificateur de cible figurant à la colonne « No de pièce » de l'annexe Cibles autorisées de votre permis
- 2. Si la déclaration vise des cibles à double faisceau, veuillez fournir la somme des µA-heures des deux faisceaux
- 3. Si la déclaration vise des cibles de recherche/d'essai ou des cibles factices, veuillez indiquer les renseignements séparément pour chaque type de cible
- 4. Si différents types de faisceaux ont été utilisés pour une même cible, veuillez déclarer chaque type de faisceau sur une ligne distincte (c.-à-d., cibles de recherche avec faisceaux de protons, cibles de recherche avec faisceaux de deutérons, etc.)

Renseignements supplémentaires

Le fichier se trouve en pièce jointe dans le courriel : "Charge de travail - RAC 15453-7-26.12 - Année 2022" ci-joint



									l			
									l			
									l			
	_		_	_		۱ ـ			١ _	ا ـ ا	اما	ا ہا
1 1	5	14	15	3	-	l /		-	12	16	1 1 1	121
-			_							_		

# Charge de travail - Accélérateur de recherche

Veuillez résumer la charge de travail de l'équipement réglementé de catégorie Il durant la période de référence pour tous les modes d'exploitation. Si vous avez dépassé votre charge de travail annuelle approuvée, veuillez justifier ce dépassement dans la section « Renseignements supplémentaires » ci-dessous, en expliquant notamment pourquoi la charge de travail a été dépassée et en présentant des calculs montrant que les doses aux personnes dans les aires adjacentes demeurent conformes au principe ALARA. Veuillez noter que, quoi qu'il en soit, des registres de la charge de travail doivent être conservés aux fins d'inspection par la CCSN.

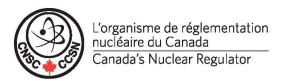
Remarque: Les renseignements demandés dans cette page peuvent être présentés dans une feuille de calcul distincte jointe au même courriel que le présent formulaire. Veuillez vous assurer que votre feuille de calcul utilise les mêmes titres que le tableau ci-dessous et qu'elle contient tous les renseignements demandés. Consultez les gabarits sur <a href="www.nuclearsafety.gc.ca/rac">www.nuclearsafety.gc.ca/rac</a>.

	N <sup>O</sup> d'artic <b>l</b> e de l'équipement réglementé <sup>1</sup>	Faisceau	N <sup>O</sup> de certificat	Plage d'énergie (MeV)	P <b>l</b> age de courant <sup>2</sup>	Technique <sup>3</sup>	Temps d'exploitation total (heures)
_							

- 1. Consultez les sections de votre permis intitulées « Annexe : Substances nucléaires et équipement réglementé de catégorie II » et « Annexe : Emplacement(s) des activités autorisées » pour déterminer le numéro d'article de chaque substance nucléaire et équipement réglementé. Indiquez un article par ligne. Ajoutez des lignes additionnelles au besoin.
- 2. Exprimée en unités SI (mA, µA, etc.)
- 3. Si vous indiquez « AUTRE », veuillez fournir des renseignements sur la technique utilisée dans la section destinée aux commentaires.

 $Renseignements \ suppl\'ementaires$ 

S.O.



Numéro	de	permis	de la	CCSN a	applicable
· · · · · · · · · · · ·	uc	PCITIII	uc iu		IPPIICUDIC

1	5	4	5	3	-	7		-	2	6	1	2

# Renseignements supplémentaires pour les installations dotées de substances nucléaires et d'équipement réglementé de catégorie II

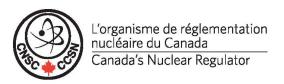
Veuillez fournir des renseignements supplémentaires sur l'équipement réglementé de catégorie II, tel qu'il est indiqué ci-dessous. Notez que ces informations ne sont pas une exigence réglementaire ; La CCSN demande ces renseignements afin d'examiner les tendances liées à la sûreté nucléaire et d'établir les stratégies futures de conformité.

L	+			
		N <sup>O</sup> d'article de l'équipement réglementé <sup>1</sup>	Entretien le plus important réalisé durant la période de référence <sup>2</sup>	Contrôle radiologique réalisé durant la période de référence? Dans l'affirmative, voir la note 3.
	-	Voir commentaires	Correctif	Non

- 1. Consultez les sections de votre permis intitulées « Annexe : Substances nucléaires et équipement réglementé de catégorie II » et « Annexe : Emplacement(s) des activités autorisées » pour déterminer le numéro d'article de chaque substance nucléaire et équipement réglementé. Indiquez un article par ligne. Ajoutez des lignes additionnelles au besoin.
- 2. Les différentes portées de l'entretien sont définies comme suit :
  - Ne s'applique pas : Non autorisé à effectuer l'entretien de l'équipement réglementé de catégorie II
  - Aucun
  - Entretien préventif : Activités limitées à l'entretien de base et aux inspections périodiques
  - Entretien correctif: Activités limitées à l'entretien préventif, et dépannage et réparations ou ajustements mineurs
  - Entretien exhaustif: Entretien correctif, et remplacement de composant majeur, remise en état de l'équipement réglementé de catégorie II, installation ou remplacement de l'équipement réglementé ou des substances nucléaires contenues dans l'équipement réglementé, ou démantèlement de l'équipement réglementé
- 3. Soumettez les résultats des contrôles radiologiques les plus récents réalisés durant la période de référence ou citez-les en référence si vous les avez déjà soumis à la CCSN durant la période de référence.

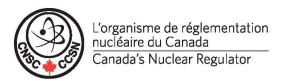
Renseignements supplémentaires

Le fichier se trouve en pièce jointe dans le courriel : "Renseignements supplémentaires - RAC 15453-7-26.12 - Année 2022" ci-joint



1	5	4	5	3	-	7		-	2	6	1	2	

Activités de surveillance — Indicateurs de rendement en matière de sûreté
Veuillez fournir des renseignements sur toute activité de surveillance réglementaire réalisée durant la période de référence. Notez que ces informations ne sont pas une exigence réglementaire ; La CCSN demande ces renseignements afin d'examiner les tendances liées à la sûreté nucléaire et d'établir les stratégies futures de conformité.
Examen des politiques et procédures de radioprotection réalisé
Audit/inspection interne du programme de radioprotection réa <b>l</b> isé 1
Audit/inspection du programme de radioprotection réalisé par les pairs <sup>2</sup>
✓ Autre (veuillez préciser)
Autre activité de surveillance réglementaire ou renseignements supplémentaires
Rencontres du comité local de radioprotection
<ol> <li>L'audit/inspection interne est défini comme un audit réalisé par une équipe interne pour déterminer la portée de la conformité à la loi, aux règlements et au permis.</li> <li>L'audit/inspection par les pairs est défini comme un audit/une inspection réalisé par des participants qui n'ont pas de responsabilité directe associée au travail/processus faisant l'objet de l'audit afin d'assurer l'objectivité.</li> </ol>



Renseignements supplémentaires

### Numéro de permis de la CCSN applicable

1		1 1	_	3	_	7		- 1	า	6	1	า
	)	4	)	ן כ		/				O	 	

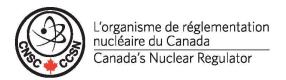
1/0				1 1.
rogramme d'inf	tormation e	t de divii	aation	nuhliaues
rogramme a mi	or mation c	t ac aiva	GUGIOII	pabliques

/euillez fournir des renseignements sur toute activité d'information/de sensibilisation réalisée durant la période de référence en vue d'informer les membres du public de vos activités. Notez que ces informations ne sont pas
une exigence réglementaire ; La CCSN demande ces renseignements afin d'examiner les tendances liées à la sûreté nucléaire et d'établir les stratégies futures de conformité.

Remarque: Ne remplissez ce tableau que si votre permis comporte la condition intitulée *Programme d'information et de divulgation publiques*.

Cochez cette case si aucune activité d'information/de sensibilisation n'a été réalisée durant la période de référence.
--

L			
		Date	Activité
	-		



_	_		-	_		_			_	_		_	
1	5	14	5	1 7 1	-	/		-	1 7 1	6	1 1	· ')	
	,		,			,					 •	_	

# **Transporteurs**

Dressez la liste de tous les transporteurs employés pour le transport de matières radioactives dans le cadre du permis visé durant la période de référence. Notez que ces informations ne sont pas une exigence réglementaire ; La CCSN demande ces renseignements afin d'examiner les tendances liées à la sûreté nucléaire et d'établir les stratégies futures de conformité.

L	•					
	Nom du transporteur		No de téléphone de la personne-ressource	Nom complet de la personne-ressource (le cas échéant)	Emplacement du transporteur (ville, province)	
	-	Courrier Aéro Limo	418-955-6097	Christopher Rouillard	1499, rue Boivin Ancienne-Lorette, Qc, G2E 4R1	
	-	CRCHUS	819-346-1110 #11873	Esteban Espinosa-Bentancourt	3001, 12e Avenue Nord Sherbrooke, QC, J1H 5N4	
	-	CRCHUS	819-346-1110 #11894	Étienne Croteau	3001, 12e Avenue Nord Sherbrooke, QC, J1H 5N4	

Remarque: N'indiquez pas toutes les expéditions. N'indiquez que les transporteurs embauchés pour le transport de matières radioactives dans le cadre du permis visé durant la période de référence.
N'incluez PAS les employés du titulaire de permis dans cette liste. Si aucun transporteur n'a été employé, laissez le tableau vide. Si vous utilisez le même transporteur, le tableau ne devrait comporter qu'une seule entrée.

Année 2022

Charge de travail : Accélérateurs pour la production d'isotopes TR19 et TR24

Identifiant de la cible ou No. de la pièce <sup>1</sup>	μΑ-heures <sup>2</sup>	Production annuelle (GBq)	Nombre de lots par année	Nombre de cibles reconstruites
G-5.2-C11	2 170	13 800	276	0
G-6.1-C11	884	5 600	112	0
L-3.1-F18 / L-3.2-F18	23 942	61 442	387	4
L-7.1-F18 / L-7.2-F18 / L-7.3-F18	9 515	25 976	164	1
S-8.1-Cu64	0	0	0	0
S-8.2-Cu64	1 531	126	22	0
S-8.1-Ga68	161	194	7	1
S-8.2-Ga68	2 844	3 413	102	0
S-8.1-Zr89	163	4	3	0
S-8.2-Zr89	1 043	26	27	0
S-8.1-Tc99m	0	0	0	0
S-8.2-Tc99m	73	25	5	0
Totaux	42 326	110 606	1 105	6

Il y a deux modèles de cibles utilisés pour le F-18, chacun des modèles peut avoir plus qu'une cible.

Le modèle L-3.1-F18 et L-3.2 est utilisé pour le TR19 (2 cibles)

Le modèle L-7.1-F18, L-7.2-F18 et L-7.3-F18 est utilisé pour le TR24 (3 cibles)

Les différentes cibles par modèle sont utilisés en alternances lorsque le temps est venu de faire l'entretien d'une cible.

Λ	nn	مم	2	022	
А	ш	lee	21	JZZ	

Charge de travaii - Generalites		Annee 2022			
No d'article de l'équipement réglementé <sup>1</sup>	Énergie de faisceau	Unités de la charge de travail (GBq) <sup>3</sup>	Charge de travail approuvée <sup>4</sup>	Charge de travail annuelle @	Distance de référence (m) 5
	(MV ou MeV) <sup>2</sup>		арр. ос. тос	distance de référence	
Article 1 - Advanced Cyclotron Systems TR19 Article 2 - Advanced Cyclotron Systems TR24	+	75440 35166			
Article 3 - non-scellée - Zr <sup>89</sup>	10.0	30			
Article 4 - non-scellée - C <sup>11</sup>	18,0	19400			
	17,9	19400			
Article 5 - non-scellée - Cu <sup>60</sup>					
Article 6 - non-scellée - Cu <sup>61</sup>	10.0	426			
Article 7 - non-scellée - Cu <sup>64</sup>	18,0	126			
Article 8 - non-scellée - N <sup>13</sup>	_				
Article 9 - non-scellée - O <sup>15</sup>					
Article 10 - non-scellée - Tc <sup>99m</sup>	24,0	25			
Article 11 - non-scellée - F <sup>18</sup>	17,9	87 418			
Article 12 - scellée - Co <sup>57</sup>					
Article 13 - scellée - Co <sup>60</sup>					
Article 14 - scellée - Cs <sup>137</sup>					
Article 15 - scellée - Po <sup>210</sup>					
Article 16 - scellée - Sr <sup>90</sup>					
Article 17 - scellée - Tl <sup>204</sup>					
Article 18 - scellée - Ba <sup>133</sup>					
Article 19 - scellée - C <sup>14</sup>					
Article 20 - scellée - Cd <sup>109</sup>					
Article 21 - scellée - Mn <sup>54</sup>					
Article 22 - scellée - Na <sup>22</sup>					
Article 23 - non-scellée - Ge <sup>68</sup> /Ga <sup>68</sup>					
Article 24 - non-scellée - Ga <sup>67</sup>					
Article 25 - non-scellée - Ga <sup>68</sup>	18,2	3 607			
Article 26 - non-scellée - Ti <sup>45</sup>					
Article 27 - scellée - Y <sup>88</sup>					
Article 28 - scellée - Ce <sup>139</sup>					
Article 29 - scellée - Sr <sup>85</sup>					
Article 30 - non-scellée - Lu <sup>177</sup>					
Article 31 - non-scellée - Ac <sup>225</sup>					
Article 32 - non-scellée - Sb <sup>119</sup>					
	•	·	•	•	•